



Mairie de Menétru le vignoble

1, place de la Mairie

39210 Menétru le vignoble

Tél : 03 84 44 66 32

[mairie-de-menetru-le-vignoble@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-menetru-le-vignoble@wanadoo.fr)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 novembre 2021

Convocation du 27 octobre 2021

## Compte rendu du conseil du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 novembre à 20 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi.

Présents : Sous la présidence de monsieur Christian Favory, maire, messieurs Pascal Outhier ,1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Pierre Rodet, 2<sup>ème</sup> adjoint, Christine Peltier, 3<sup>ème</sup> adjointe, Olivia Royer et Jean Blondeau.

Excusés : Aurélie Fleury et Pascal Houville

Absent :

Secrétaire de séance : Christine Peltier

- **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 septembre 2021**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

- **Délibération sur la convention SDIS-CCBHS**

Les Services Départementaux d'Intervention et de Secours (SDIS) sont financés par les contributions du Département et des communes du territoire selon des règles de calcul comprenant plusieurs indicateurs tels que le nombre d'habitants, la présence ou non de services de secours sur le territoire, le potentiel fiscal et financier de chaque commune. Le 8 octobre 2021, la CCBHS a pris la compétence « versement des contributions au budget du SDIS tel qu'il est prévu par l'article L1424-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Notre contribution restera la même que précédemment soit 3487 € versée une fois l'an.

*Le Conseil municipal approuve ce transfert à l'unanimité.*

- **Délibération sur le prix de l'eau**

Pour faire valider le rôle d'eau auprès du Service de Gestion Comptable (SGC), il est nécessaire de réactualiser une délibération sur le prix de l'eau, la précédente datant de 1997. Elle sera établie comme suit :

- Abonnement eau (compteur) : 38,49 €
- Redevance eau : 1,60 €/m<sup>3</sup> consommé (hausse de 0,10 €)
- Abonnement assainissement : 7,62 €

- Redevance assainissement : 0,25 € par m<sup>3</sup> consommé (hausse de 0,02 €)
- Redevance modernisation : 0,16 € par m<sup>3</sup> consommé (hausse de 0,01 €)
- Redevance pollution : 0,28 € par m<sup>3</sup> consommé
- Abonnement SIARD : 39,00 €
- Redevance SIARD : 1,30 €/m<sup>3</sup> consommé

La hausse de 10 centimes sur le mètre cube consommé est nécessaire pour faire face aux nombreuses dépenses engagées suite aux fuites sur le réseau ainsi qu'aux projets de rénovation. Les autres hausses font partie des redevances pour l'Agence de l'Eau.

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau prix de l'eau qui sera effectif dès 2022.*

- **Délibération sur l'état d'assiette et l'affouage 2021-2022**

L'ONF propose des coupes dans les parcelles 13r (régénération), 18af et 30af (amélioration feuillus).

L'affouage portera sur le produit des coupes des parcelles 15p, 4r et 33r. La convention a été réactualisée et le prix reste fixé à 70 €. Le délai d'inscription est fixé au 13 novembre.

Les travaux effectués par BS Débardage s'élèvent à 2 200 €.

La vente délivrée en juillet est estimée à 1 094,82 €.

Les travaux sylvicoles de l'ONF s'élèvent à 4 180 € pour 2021.

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de l'ONF.*

- **Taxe d'aménagement**

Le Conseil municipal du 13 novembre 2020 avait fixé la taxe d'aménagement à 2 %. Il est nécessaire de délibérer pour modifier ou non ce taux. Après débat, le Conseil se prononce sur le maintien à 2 %.

- **Proposition de groupement d'achat d'électricité avec le SIDEC**

Depuis 2017, les huit Syndicats d'Energies de Bourgogne Franche-Comté ont créé un groupement de commandes d'achat d'énergies ouvert à toutes les personnes morales, dont le siège est situé sur le territoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce groupement de commandes vise à :

- mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des tarifs de fournitures compétitives et fixes durant 3 ans ;
- améliorer le suivi et le contrôle des consommations d'énergie grâce à la mise à disposition d'une solution informatique de management de l'énergie en ligne gratuite (e-Mage).
- proposer une optimisation de nos contrats et de nos consommations.
- simplifier le contact et la gestion des contrats auprès de nos fournisseurs d'énergies.

Le Conseil se donne le temps d'étudier d'autres propositions avant de souscrire à ce groupement d'achat.

- **Aménagement numérique du bureau et de la salle communale**

Il s'agit d'une mise en réseau de la bureautique à la fois dans les deux pièces du bureau et dans la salle communale. Après consultation lancée par le SIDEC, l'entreprise OCI a été retenue pour une somme TTC de 283,36 €.

La maintenance informatique du SIDEC sera chargée de l'installation.

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cet aménagement et le devis retenu.*

- **Parcelle ZE 65**

Cette parcelle appartient à la Commune et se trouve située entre deux parcelles appartenant à M. Morel. Des arbres situés aux abords risquent de tomber sur les parcelles voisines et il serait nécessaire de les abattre. Notre employé ne peut effectuer ce travail qui incomberait davantage à des professionnels. De plus, M. Morel avait fait une proposition d'achat de cette parcelle. Il lui avait été demandé au préalable de débarrasser le chemin de tous ses encombrants. Après deux mises en demeure, rien n'a été fait. De plus, les travaux de restauration du chemin ne pourront être effectués tant que des encombrants gêneront le passage.

*Le Conseil demande au Maire qu'il soit procédé à une nouvelle mise en demeure au terme de laquelle il sera fait appel à une entreprise de déblaiement aux frais de M. Morel.*

- **Questions diverses**

1. Cession à la commune de parcelles boisées appartenant à Mme Picaud.

Les parcelles étant en indivis, la proposition d'achat se trouve retardée chez le notaire.

2. Défibrillateur

Le bon de commande a été transmis et nous attendons la date d'intervention de façon à ce que l'électricien et l'installateur puissent effectuer le branchement en même temps.

3. Contrôle réglementaire des ERP (établissement recevant du public)

Il s'agit d'une obligation à laquelle nous devons nous soumettre et qui portera sur les installations électriques et de gaz. Ce contrôle sera effectué par le bureau Véritas de Besançon le 26 novembre. Une prestation foudre sur l'église sera effectuée le lundi 6 décembre afin de savoir si l'installation d'un paratonnerre est possible.

4. Urbanisme

Certains travaux sur la commune ont été entrepris sans effectuer de demande préalable. Il est nécessaire que les administrés concernés se conforment aux règles en vigueur.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les demandes d'urbanisme seront dématérialisées. Vous serez informés prochainement de la démarche à suivre.

5. Sécurité

Nous déplorons que les obligations de l'arrêté de circulation ne soient pas respectées. Les excès de vitesse sont nombreux. Nous devons donc envisager d'autres moyens pour que la limitation soit effective, (radars pédagogiques, chicanes, coussins berlinois). La commission sécurité fera des préconisations lors du prochain conseil.

6. Point sur les travaux :

- Travaux terminés : fuites d'eau (réservoir, Jacques Belleville, Yves Boisson), porte menant au clocher de l'église, clôture autour du réservoir, aménagement intérieur du réservoir (échelles et parapet).
- Travaux en cours : Alimentation en Eau Potable (AEP) sur la RD 57 (nécessité de prendre une délibération pour l'octroi de subventions, DETR, DST et Agence de l'Eau) ainsi qu'une convention de servitude avec le propriétaire de la parcelle ZD 62), activation du compteur électrique des communs du chalet, réfection du GR (chemin des granges Bernard), clôture du puits de captage et curages des fossés sur la RD 205 et la RD 57 qui doivent être effectués par le Département.

*Le Conseil approuve les demandes de subventions pour les travaux de l'AEP sur la RD 57 ainsi que l'établissement d'une convention de servitude.*

7. Jur'Absolu

L'Office de Tourisme sera présent le 8 décembre entre 16 h et 19 h dans la salle communale pour rencontrer les habitants, artisans et producteurs.

Il s'agit, pour ceux qui le désirent, de rencontrer les membres de l'équipe de Jur'Absolu, afin d'être visible sur le site internet de l'OT et de référencer son activité auprès des professionnels du tourisme de la région.

8. Gestion du personnel

La Commune participera aux contrats de prévoyance et mutuelle du personnel pour une somme annuelle de 960 € pour le risque santé et 180 € pour le risque prévoyance.

9. Point sur le dossier SIDEC chemin des vignes et rue de la fontaine et schéma de protection incendie.

Mme Balet ayant quitté le SIDEC, M. Biegle nous a présenté l'avant-projet qu'elle avait préparé. Une délibération sera prise lors du prochain conseil pour valider le réel démarrage des travaux (demande de subventions, appel d'offres).

10. Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu le jeudi 11 novembre à 11 h et sera suivie par un vin d'honneur en Mairie dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

11. Spectacle de Théâtre

Le 26 novembre à 20h30 les Baladins de la Séquanaise présenteront un spectacle de théâtre (les bijoux de la baronne) dans la salle communale.

Tarif : 6€ et 9€

Passe sanitaire obligatoire

Jauge de 40 spectateurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 h 45.

Prochain conseil : le mercredi 8 décembre à 20h.

Le Maire,  
Christian Favory

